

son approbation, nous trouverons dans notre conscience, dans l'estime des honnêtes gens, dans l'opinion des hommes dont l'autorité fait loi, plus qu'une excuse à notre conduite; lisez encore ce que dit Pinheiro.

"Le principe qui interdit aux nations neutres toute participation aux opérations militaires" est conçu d'une manière trop générale pour pouvoir être vrai; car celui qui loue ses vaisseaux pour transporter des munitions de guerre participe aux opérations militaires, "et cependant il ne blesse pas les devoirs de la neutralité."

"Le principe qui fait un devoir aux puissances de défendre à leurs sujets de prendre le parti d'aucune des nations belligérantes, ne saurait être admis que dans le code des nations où les hommes ne sont que des serfs attachés à la glebe." Mais partout ailleurs, où l'on saura que la liberté individuelle est un des droits de l'homme dont aucune loi positive ne peut le dépouiller, chacun pourra prendre le parti de telle nation actuellement en guerre qu'il croira à propos, sans que celle dont il fait partie, et qui reste neutre entre les deux belligérantes, ait droit de l'empêcher, et par conséquent sans qu'elle en demeure responsable envers l'autre nation belligérante."

Puisque nos droits sont si bien établis, comment se fait-il que Mr. Pichon s'obstine à vouloir que nous mettions bas les armes; pourquoi se sert-il du nom du Roi pour nous menacer de la perte de notre nationalité; pourquoi demande-t-il une force armée pour nous contraindre à laisser notre drapeau, à déchirer notre drapeau? Pourquoi? parce que M. Pichon, nous le disons encore, ne comprend pas les devoirs de sa place; parce que M. Pichon, qui devrait être pour nous une autorité protectrice, s'imagina être un raser; parce que M. Pichon veut Oribe partout, toujours, à tout prix, comme M. Guizot veut la paix; parce que M. Pichon, en fin, a de bonnes raisons que nous ne

il avait en effet posé les pieds sur plus de cinq à six cents marches.

— Ah ça! s'écria-t-il enfin, me conduirez-vous jusqu'à nos antipodes? Je n'en puis plus; et j'ai une soif du diable. On était arrivé au bas de cet interminable escalier. Une porte fut poussée devant lui; on la referma soigneusement après qu'on lui eut fait faire encore quelques pas.

— Profane, qui viens troubler nos terribles mystères, dit une voix sépulcrale, ôte ton bandeau.

Le commandant ne se fit pas répéter la permission qui lui était accordée. Les liens qui attachaient ses bras venaient de tomber; il arracha le voile qu'il avait sur les yeux.

Au même moment, et malgré lui, il recula d'horreur, presque d'effroi. Il oublia sa fatigue, il oublia qu'il était altéré. Ses regards se portèrent sur tout ce qui l'environnait, et lui, si brave sur les champs de bataille, il commença à croire qu'il pouvait avoir peur. Il se trouvait dans un petit caveau carré et solidement voûté; au fond duquel un bruit du dehors ne semblait devoir parvenir. Les murs étaient tapissés de têtes de morts, de femurs et de tibias en croix; le sol lui-même était comme tout composé de débris humains. Au milieu de cet horrible tombeau, s'élevait un cercueil de l'intérieur duquel partaient des plaintes et des gémissements. A l'extrémité opposée à celle à laquelle il se tenait debout, presque tremblant, s'élevaient

connaissions pas encore, et qu'il serait "inconvenant de lui demander."

(La suite au prochain numéro).

AVIS A NOS COMPATRIOTES.

280 Basques Français ont été embarqués à Montevideo avec ou sans passeports par MM. Cailla et Salano, soit disant pour Buenos Ayres, des lettres de ce port nous annoncent que ces Basques ne sont point arrivés à leur destination supposée, comme MM. Cailla et Salano sont les agents provocateurs et embaucheurs bien connus de M. le consul du roi Pichon, nous lui demandons qu'il veuille bien nous instruire sur le sort de nos compatriotes; en aurait-il fait des fraticides? M. Pichon osait-il commettre la félonie de nous armer les uns contre les autres? Ne se contenterait-il plus de semer le discord dans nos rangs et de pousser à la désertion par des menaces et des promesses pompeuses, que M. Pichon veuille bien comprendre qu'il n'est pas toujours prudent de se jouer de la destinée des peuples; comme diplomate il doit le savoir, et comme les 3.000 Français qui ont pris les armes sont, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs adhérents, partie d'une nation qui est au-delà un peuple, nous l'engageons dans l'intérêt de l'ordre et de l'humanité à ne pas pousser trop loin la prérogative de son ministère, et à ne pas se considérer "in minima" comme un petit Louis XIV, celui là au moins avait fait de grandes choses qui pouvaient lui permettre de dire "la France c'est moi," tandis que nous n'admettrons pas que M. Pichon, qui n'a fait que des sottises & qui put s'arroger le droit de dire ni même penser que la population française de Montevideo, "c'est lui," quo M. Pichon se rappelle, s'il l'a oublié, que le réveil du peuple est souvent et même toujours fatal à ce qui le provoque; les dignes ne suffisent pas toujours pour arrêter les torrents contre lesquels rien ne résiste, nous l'engageons donc lui et ces amis Rogon, Toucauer, Ciraque, Lebrun, Brayer et autres, à être plus circonspects et à ne pas braver audacieusement et publiquement l'opinion de leurs compatriotes en offrant ou faisant offrir douze cents par jour et des passe-ports, gratis à tous ceux qui voudraient déserter de nos rangs. Les légionnaires ont jusqu'à ce jour respecté les ordres et les principes de la légion à la solde de M. Pichon, nous l'engageons de nous prouver un seul fait contraire, tandis que nous en aurions

trois tables en pierre, et derrière ces trois tables, trois hommes complètement cachés, depuis la tête jusqu'aux pieds, sous d'immenses robes noires dont les capuchons, percés seulement de deux petits trous à la place des yeux, descendaient en pointe sur la poitrine. Une petite lampe posée sur la table du milieu, et qui répandait une lumière douteuse, éclairait seule ce tépouvantable réduit.

Le sentiment d'horreur qui avait tout d'abord saisi au cœur le commandant s'était dissipé avant la fin de ce rapide examen. Cet officier s'était rappelé qu'il était entré dans une loge de francs-maçons, et persuadé qu'il n'avait aucune crainte légitime à appréhender, il sourit en songeant qu'il avait failli avoir peur. Aussi put-il répondre avec assurance, lorsque celui des trois personnages qui présidait cet affreux tribunal lui adressa la parole.

— Profane! dit le président d'une voix hideusement cavernicole, tu n'as pas craint de franchir le seuil de cette terrible demeure: imprudent! Sans soupçonner ce que nous sommes en droit de te présenter d'exiger de toi, tu es consenti à te laisser conduire devant le tribunal le plus redoutable qui ait jamais été institué par des hommes. Sais-tu bien que si ton courage ne résiste pas à ton audace, nous pouvons dispenser de ta vie, et que tes semblables seront impuissants à venger ta mort?

Le sourire n'avait pas quitté les lèvres du commandant. — J'attends que vous m'oyez appris ce qu'il faut que je

aille à dénoncer contre lui et les siens, quand à nous, nous conserverons la même attitude, nous nous maintiendrons dans notre bon droit mais nous le répétons, que M. Pichon ne se joue pas plus longtemps de notre modération, nous l'en prévenons afin qu'il change de système et de ligne de conduite parce qu'elle n'est ni légale ni franche et qui plus est, indigne d'un représentant de la France, nous verrons bien."

On lit dans le Courrier Français du 10 juin.

Cerné par Oribe, Montevideo est aux abois. Le lieutenant de Rosas sème la consternation sur ses pas, pillant, sacquant les campagnes et excitant la fureur de ses soldats par la promesse de leur livrer la ville au pillage. Cependant, deux nations qui se disent puissantes sont intervenues pour mettre un terme à ces misérables querelles, et ont semblé devoir faire quelques efforts pour exiger que les deux armées rentrassent chacune dans les limites de leur territoire.

En attendant qu'une détermination soit prise, 15.000 Français établis dans ces parages, qui y possèdent plus de cent cinquante millions de propriétés, courent les plus grands risques pour leurs biens et pour leurs personnes.

Livrés à eux-mêmes, nos nationaux sont réduits à s'organiser pour protéger leur vie, et cependant le gouvernement français leur refuse des armes; quelquefois bercés par l'espoir, ils sont plus souvent abattus par l'apathie des agents insulaires et par les tristes réalités qui s'offrent à leurs yeux.

Après avoir fourni des détails sur cette affreuse situation, un journal français de l'Uruguay, le Patriote, s'exprime ainsi à propos de la note remise à Rosas par les ministres anglais et français:

"Les partis belligères rentreront dans leurs territoires respectifs... Et Oribe est à Manciel!, et les deux puissances; dans le cas contraire, on verrait forcées de prendre des mesures pour la pacification du Rio-de-la-Plata."... Où sont ces mesures? Où sont les forces capables seulement de nous protéger? Nous sommes réduits à nous abriter derrière les faibles remparts élevés à la hâte par la milice citoyenne. Ils parleront de médiation jusqu'à ce que l'œuvre de sang et de vengeance soit consommée. La Pologne aux abois se débattait sous le fer moscovite, alors aussi eut lieu une médiation, et ses ruines furent encore lorsqu'un ministre osa dire: L'ordre règne à Varsovie. Fera-t-on de même à Montevideo?"

On lit dans le Nacional.

Les extraits suivants de plusieurs déclarations reçues dans le département de police par ordre de M. le chef politique, par M. le commissaire D. Francisco Parejas,

fasse encore, et je me dépêcherai, car la promenade que j'ai faite m'a mis les dents comme un cheval pousif.

— Ici va commencer et s'accomplir l'épreuve que tu dois subir, si tu persistes à vouloir connaître nos secrets.

— Commencer, dites-vous? Je vous remercie, messieurs; je croyais que lorsqu'à force de promettre un homme en tous sens, on lui avait fait entrer les jambes dans le ventre, il pouvait réclamer du repos, et, ce qui est plus essentiel, quelque chose pour s'humecter le gosier. Sérieusement, ce n'est donc pas fini?

— Prends garde à toi, profane! et songe que le tribunal qui est devant toi ne prononce jamais qu'une sentence... la mort! Si ton courage a faibli, malheureux, retourne sur tes pas.

— Décidément, c'est un peu trop abuser de ma bonne volonté. Encore une fois, que faut-il que je fasse?

— Tu es bien résolu à accomplir ce que nous allons exiger de toi?...

— Voilà une heure que je me tue à vous dire que oui. Le commandant n'y tenait plus; sa patience était poussée à bout.

— Eh bien? puisque malgré nos exhortations, tu veux tenter de connaître nos secrets, fais un pas en avant, ouvre ce cercueil et contemple ce qu'il renferme.

Edmond de GIBOIX.
(La suite au prochain numéro.)

confirmant la nouvelle d'une déroute complète soufferte par une division d'Ortiz et d'Urquiza, dans une rencontre qu'ils eurent avec nos forces aux cerros de S. Juan, et par suite de laquelle est nouvellement assiégée la Colonie par les colonels Flores et Estivao.

Ayant demandé si l'on avait vu nos forces, quel jour, en quel lieu et quels étaient les chefs : on dit qu'il y a à peu près vingt jours que l'on aperçut les forces qui commandent le colonel Flores avec les autres chefs Centurion et Estivao, dans la ville de S. José.

Ayant demandé si nos armes ont obtenu dernièrement quelque succès, si l'on a vu des forces ennemies : on dit que samedi ou dimanche dernier, l'ennemi fut surpris dans la villa del Colla; que, par quelques feux qui arrivèrent à S. José le lundi ensuite, l'on sut qu'ils avaient été surpris dans la dite villa, par nos forces commandées par le colonel Venancio Flores; que, dans S. José il restait pendant ce temps jusqu'au moment de la nuit, 25 hommes qui demeuraient dans la ville pendant le jour, et de nuit gardaient les bois.

On ajoute que les mêmes feux del Colla, eurent que dans le même temps les battus et défaits une force que commandait Crispin Velazco et un certain Gallero, de la quelle vinrent aussi des dispersés à S. José, et ceux là déclarent avoir souffert une grande perte en morts.

PARTIE OFFICIELLE.

LE GENERAL D'ARMES.

Ligne de fortifications, 13 septembre 1843.

Pour accomplissement du décret supérieur du 6 du courant que V. E. me transmet par note du 7 du même mois j'ai nommé pour président du tribunal militaire, que lui-même établissait, M. le général D. Ignacio Alvarez; pour juges MM. les colonels D. Anselmo Dupont, et D. Manuel Antonio Ig'caias; pour suppléants ceux de même classe M. Angel Mancini, D. José Maria Albariño et le lieutenant colonel D. Lorenzo Balle.

Le dit tribunal reste installé, depuis cette date; et c'est celle de la commission militaire créée par décret du 19 mars dernier ce que se je mets à la connaissance de V. E. pour en faire part au gouvernement supérieur.

Dieu garde à V. E. beaucoup d'années.

José Maria Paz.

Très-Excellent Sec. ministre de la guerre et de la marine.

Hier s'est présenté à nos portes avancées, un officier passé de l'ennemi.

A Monsieur le Colonel de la Légion Française.

Monsieur le Colonel,

Conformément à la mission que vous avez bien voulu me confier, le 7 de ce mois, je m'empresse de vous faire passer le tableau des mutations, entrants et sortants, des hommes qui ont eu lieu jusqu'à ce jour :

Nombre des entrants.

1er Bataillon.

- 1. Leblanc Prosper.
- 1. Victor Vincent.
- 1. Cezalic François.

2me Bataillon.

- 1. Ethebandy Martin.
- 1. Lageau Pierre.
- 1. Fragot Jean.
- 1. Tabourrier François.
- 1. Ferrot Louis.

3.

Nombre des sortants.

1er Bataillon.

- 1. Mathieu.
- 1. Lecumberry.
- 1. Vidal.
- 1. Escoubet Célest. (1)

4.

Observations.

(1.) Ce dernier désire rentrer au service, mais dans un autre bataillon.

Mutations de bataillon.

- 1. Burgues.
- 1. Baidou.
- 1. Loustano.
- 1. Dargor.
- 1. Cami.
- 1. Louis.
- 1. Salabery.
- 1. Nogués.
- 1. Dabadie.
- 1. Santalmy.
- 1. Redon.

11.

Recevez, mon colonel, l'assurance du parfait dévouement de votre subordonné.

Montevideo, le 7 septembre 1843.

OYENARD.

DEPARTEMENT DE POLICE.

Le Chef Politique, et de Police du Département.

Avec autorisation supérieure ordonne.

Article 1er. Le lundi 19 septembre les lieutenants alcaldes de cette ville exigeront des propriétaires ou principaux locataires de chaque maison de leur quartier une relation écrite et signée de toutes les personnes qui vivent dans la maison qu'ils habitent avec désignation d'âge, de sexe, de nationalité et de profession.

2. Dans les deux jours suivants les lieutenants alcaldes organiseront un relevé de leur quartier avec les dates qui contiennent les relations précitées, et conforme au modèle qu'ils doivent venir recevoir au bureau de la police.

3. Le propriétaire ou locataire qui sera trouvé en contravention de la plus légère altération dans les conditions ou nombre de personnes qui vivent dans leur maison sera passible d'une peine discrétionnelle par jugement du gouvernement et selon les circonstances des faits.

4. Publiez par édits et dans les journaux pendant 3 jours.

Montevideo 14 septembre 1843.

ANDRES LAMAS.

Le Chef Politique et de Police du Département.

Pour régler les diverses classes d'abatteurs chargeur, et porte-faix dans le sens des dispositions en vigueur avec autorisation supérieure ordonne.

Art. 1er. Le dimanche 17 du courant à midi, les abatteurs et marchands de marchés publics, et tous ceux qui s'occupent à vendre ou revendre des viandes fraîches, légumes ou fruits secs, sans aucune exception se présenteront à la police.

2. Le même jour à 3 heures de l'après midi se présenteront à la police les chargeurs et porte-faix sans exception.

3. N'importe lequel de ceux compris dans les articles antérieurs qui ne se rendrait pas à cet appel le jour et heure indiqués demeure dans l'impabilité d'exercer aucune de ces professions.

4. Faites savoir, par les commissaires respectifs, publiez par décrets et dans les journaux, pendant 3 jours.

Montevideo 14 septembre 1843.

ANDRES LAMAS.

FRANCE.

— Voici les noms des maréchaux, gouverneurs et généraux qui ont des inscriptions dans l'église des Invalides; ce sont: Mouton, Jordan, baron d'Espagnac, d'Ormy, de Sahuguet, de Guibert, Kléber, Lebrun, d'Anjou, Bessan, Lanbousière, Eblé, Barraguy-d'Hilliers, Bessières, Duroc, de Coigny, Cochy, Lobeau, Mortier, Turrenne et Vauban.

—Le *Christophe Colomb*, capitaine Coindet, est parti avant-hier du Havre pour la Pointe-à-Pitre. Ce navire emporte, affranchie de tout fret, une somme de 200,000 fr., envoyée par le gouvernement aux victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe.

—Un grand nombre de citoyens de la ville de Lyon ont écrit à M. de Lamartine pour lui offrir un banquet au nom des partisans des principes de liberté politique qu'il a si éloquentement soutenus. L'illustre poète n'a pas cru pouvoir se rendre au désir des patriotes lyonnais.

Mais une députation de la ville d'Arles étant venue prier M. de Lamartine de visiter la ville dont la puissance de sa parole avait fait triompher la cause dans la question des tracés pour le chemin de fer de Marseille, il a promis de se rendre au vœu qui lui était exprimé. La ville d'Arles avait voté l'année dernière l'érection d'un monument qui devait consacrer par un éclatant témoignage sa reconnaissance pour le grand orateur, et perpétuer le souvenir du service qu'il avait rendu à la ville.

NOUVELLES DIVERSES.

—Une lettre de Parme, du 9 juin, contient ce qui suit :

"L'archiduchesse Marie-Louise vient de partir pour se rendre, comme elle le fait tous les ans, aux bains d'Ischl. Elle a quitté ses États un peu irritée contre la population, qui avait fait opposition au rétablissement des jésuites dans le duché.

Un article inséré dans un journal de la Lombardie, et répété par les feuilles autrichiennes, en faveur de l'Union douanière italienne, a fait quelque impression en Italie.

Le cabinet de Vienne prend beaucoup d'intérêt à ce projet, qui d'ailleurs serait fort utile à l'Italie, non seulement pour ses intérêts matériels, mais encore pour sa nationalité et son union. Il est fâcheux que l'Autriche prenne l'initiative et veuille se mettre à la tête de ce projet, parce que cela lui sera un moyen d'exercer encore plus d'influence sur cette belle contrée.

C'est toujours dans le même but que l'Autriche, autrefois si opposée aux chemins de fer d'Italie, les pousse maintenant avec activité, en traçant une ligne de Milan à Venise, de Venise à Trieste, de Trieste à Vienne."

—Une correspondance particulière du *Toulonnais* donne les détails suivants sur le riche butin que la prise de la Smala d'Abd-el-Kader a procuré aux Français :

Chaque cavalier eut en piastres d'Espagne la valeur d'environ 1,000 à 1,200 francs; tous étaient en outre pourvus d'écrins, de montres, de bijoux, de tapis, d'effets, de pierres, etc., de haute valeur; nous ne parlons ici que du soldat. Les zouaves qui sont arrivés après le coup fait eurent part au pillage; on parle de l'un d'eux qui, pour être arrivé le dernier, est tombé sur un écriin d'une valeur de plus de 200,000 fr.; au reste, tous ces bijoux et tout encore dans leurs boîtes de maroquin portant l'adresse du Palais-Royal, à Paris.

Le sabre magnifique enrichi de pierres que le roi avait donné à Abd-el-Kader, ainsi que des chevaux de main de pure race anglaise et normande, sont revenus entre nos mains; le sabre ira tenir une place historique au musée d'artillerie, et les chevaux resteront, après leur exil, dans les haras royaux. La prise la plus importante qu'ait procurée ce coup de main est une grande partie de la correspondance politique d'Abd-el-Kader avec l'empereur de Maroc, correspondance niée si opiniâtrement par ce souverain; celle avec des notabilités indigènes d'Alger et des autres villes de l'Algérie, puis encore quelques lettres avec des Européens et des Français, et qui, dit-on, ne sont pas peu compromettantes pour leurs auteurs."

(L'Echo Français.)

—Les tableaux officiels publiés par le *Moniteur Algérien* présentent l'état de la population européenne en Algérie au 31 mars 1843: elle se composait alors de 45,371

LE PATRIOTE FRANCAIS.

individus, dont 16,937 Français, 4,974 Français Algériens, 14,810 Espagnols, 4,919 Italiens, 1,714 Allemands, 7 Grecs, Russes ou Suisses. Cette population est celle d'Alger, Oran, Bone, Philippeville, Mostaganem, Cherchell, Gijelly et Arzew. Toutes ces villes ont vu augmenter leur population dans l'intervalle du temps compris entre le 1er janvier et le 31 mars, excepté Philippeville qui, sur 5,323 habitants, en a perdu 1,262; cette perte résulte de l'augmentation totale de la population européenne à 1,070.

Les autres villes de l'Algérie n'ont que de faibles populations; Coë-h compte 140 habitants européens, Médéah 175, Miliana 115, Mascara 314, Tlemcen 151, Constantine 750; Blidah, qui avait 1,605 habitants au 1er janvier 1843, n'est pas compris sur le tableau.

Le nombre des femmes n'est pas en proportion avec celui des hommes. Alger compte 13,056 hommes, 5,795 femmes et 9,389 enfans; Oran a 3,222 hommes, 1,043 femmes et 959 enfans; Philippeville, 1,904 hommes, 612 femmes et 547 enfans; Mostaganem, 923 hommes, 413 femmes et 239 enfans; Gijelly, 186 hommes, 54 femmes, et 33 enfans; Arzew, 14 hommes, 12 femmes et 0 enfans. Cette population est encore plus faible dans les villes de Coë-h, Médéah, Miliana, Mascara, Tlemcen Constantine et Blidah.

(Commerce.)

—On nous écrit de Rome, 7 juin :

« Une commission spéciale, politico-militaire, vient d'être instituée pour les légations de Bologne et de Ravenne. Ce tribunal exceptionnel est chargé de juger sommairement les délits commis contre la force publique et à même la faculté d'augmenter, selon le cas, d'un ou de deux degrés les peines à infliger.

Cette commission, dit la notification souveraine du 27 mai, a été créée parce que depuis quelque temps on commet des offenses et on fait résistance, tant en paroles qu'en actions, à la force publique, dans plusieurs endroits des provinces de Bologne et de Ravenne.

« On voit, en effet, qu'à Castel-Bolognese, Logn, Me-Medicina, des carabiniers ont été attaqués, blessés et même tués.

« Cette commission résidera à Bologne, et se compose de MM. Salina et Colignesi, avocats, des lieutenans colonels Buonafede et Freddi, et du commandant Al'egrini.

« On attend toujours M. de Boutenier, qui, malgré toute son habileté, ne réussit peut-être pas à apaiser les dissensions existant entre la cour de Rome et celle de St. Pétersbourg. »

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 18 septembre.

Gènes, en 90 jours, goëlette sarda Adalida, avec vins, vermicelle et autres objets.

Buenos Aires, barque anglaise Emilia, à Knesley et Co, avec 229 sacs yerre.

ADAISQUIDE ETA HERRITAR MAITIA.

Noycetaero tyrano sa'zo eta odol ichurtgale hac monatgaleon quintienian ruinatceco et exterminatceco cor égindu Consulac, gur-tranquilisaratceco? demenitron gacarié! ex-tremitaté pénao hartan adregatu gumenjian amirantari, galditeco soccorri eta protection-és proposatu gacuan lekou beunen hauista: erreposthorrec guro biho'ga ordirat cituyen az guidioyen moyen bat baicie guro burien libratceco: moyen hora cen harmen hartcia eta barnatice guiris.

Mendato falsu eta moyen guiciz trompatu duté guré errequeten-governia; guro errequet-éz guito abandon-teen ahal, coren ez hariaqu cer casuz harmie hartu ditugun. Yaun Pichonec, menazaten guito haren protectionjaren galciaz: cer protectione icendu'u bechar guindeman eta galdeguitengninuyenian! cer-egin du Consulac; memento heretic, gure contra abaltuen guicac berac oman onduan bejmatceco ideya.

Trompatuic con uls, abandonatuic Amiralaz, cor egun beharquayon? Haratu-gurè burien des-admireco ez h-terre dolu ceren rése-erri-batce gure burien defe-dont-ecce, goure h-urr-n, goure ematen et fami-lien.

Aicindariac haratu tutocuyé; aitem l'aj hoc eteitouté abandonatuic Yaun Pichonec, becal, cuyen int-er-erz arha icenentouté sur-tentatuce duté hortizumi cuyen int-er-erz yur-to den becal; obtentiereo duté guré munit-troctavio f-gore possible diren guicac gure guer co tranquilitatent.

Yaun Pichonec, trompatu guiti alidibát, gu-icac ocagite-nducé haren sisherin gure noa-yen l'epho metzeli n baythen uard fid-terco holaco guicantati, core da qui trom-duc-guituyenez berz éré, haren ecada l'ic-er-heratit emayten ó, ezdic gan beraz casuce egun-falzu eta ez-ous horietaz.

Errequeten-governie ez tu-nahi, haren bot-mila becé haur-torie icen dituzun gureo har-ten copricareu azpian guri merceditu dien guri-confiarga.

Guré-honec adierac tugu princé Jourdy, haur-pare gabe francisco hari, haurian phaus-tudugu gure sisherin, eta gure mandatar-fidela icenenda gure errequet-yaunian éretrian seguiria haren protectione handiz gauricé-déc-gun co-ostitici quin goure printe an dem-rt-h-n fructun, te-ngait-ten azca, si tel on-urione haurian, icenugiten oryartan icen-guiren becala, fier guré condutaz.

Logionarie secoula beco azcarpiago cuy-en aicindari-ic icen encuyo h-tan confianté-hec, etziuztété trompatuec, eticacien be-lauric icen melatchuyet cor-éra h-udi batce egun-aztendiena er-inec ez hinitate merchedi az-crecuric baicie guisa ho-tan cuyen intentioneas fultuqui-ecogutaraciac icen dits guré erre-queti.

Curaye beraz, icen guri n adisquide eta icen decagun-confiance moyen horraz-herrant-ico dugu gure gainian f-ituqueric, b-icic-egun-éz duyen, b-ico devarta cielnric gure-ecce emayten behar orduyet-n laguntia.

Icen encuye beraz confiantca cuyen aicind-ari-tan ez dute faltoric eguicero corn-hi-oc-casionetan.

AVIS DIVERS

AVIS.

Le capitaine du brick français Roger Bon-temps, venant du Havre, prévient les personnes qui ont des marchandises à bord de ce navire, de vouloir bien les retirer dans le délai de six jours parce qu'il doit suivre à Buenos-Ayres.

Dimanche prochain, 17 septembre 1843.

Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Felix et David, qui ne négligeront rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il exécutera des quadrilles, valse et galops nouvellement arrivés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entrée 12 vintains.

Le directeur de la salle
BRUNEL.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A MONTVIDEO.
Le brick français le Baptista, de Montevideo, sous le commandement de M. Ginié a besoin de 800 palacos

plus ou moins pour subvenir aux dépenses nécessaires à son entretien et à celui de son équipage. Le dit emprunt est autorisé par M. le Consul général de France en cette résidence.

Cet emprunt sera affecté sur quille, agrès et apparaux du Baptista et sera remboursable à l'arrivée de ce navire à Montevideo, son port d'armement.

Les soumissions devront être déposées dans la boîte aux lettres de la Chancellerie de ce Consulat, où l'ouverture en sera faite le jeudi, vingt un du courant, à l'heure de midi, par M. le Consul général de France en présence des intéressés.

Montevideo le 14 septembre 1843.

Le Chancelier intérimaire,
ARSENÉ ISABELLE.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n° 342. Télé-nique frangais Espagnol, et Espagnol frangais reliure très-riche; id. tout en frangais. Dic-tionnaire frangais espagnol et espagnol fran-gais par T-buada. Histoire de Napoleon avec-contrats, plans de la ville etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodésie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la Faculté des sciences de Paris.

Ouvrages complets de Mirabou, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées, Matematicas, Gram-matica de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avis de Madame Saturnina Nuyarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud ré-pond :

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en con-testation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation termi-née, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrê à le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est li-bre depuis le 30 juin; il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1er juillet 1843; le 30 juin, l'im-primerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Rey-naud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS

Au public et aux personnes qui ont des relations avec M. Francisco Marie, qu'il a transféré son établissement de meubles de la rue du Carrizo, quadre de San Francisco, à celle de San-Juan 85, près celle du 25 de mai, un cuadro plus bas que la maison du gouvernement. On trouvera dans son établissement un grand assortiment de meubles riches et modernes.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la canne-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbanel.

A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue princi-pale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote fran-çais.

Le Gérant, Jb. REYNADD.

Imprenta Constitucional, Rue de las Cámaras N° 80.